Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 27/09/2018 Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID: 060-216004267-20180924-2018_044-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation: 17/09/2018

2018-044

Nombre de Conseillers :

en exercice: 10

en présence : 8

votants: 8

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C.

FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE

Absents excusés: P. LEFEBVRE, V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations: P. LEFEBVRE donne procuration à D. CHARLET, V. LEROY donne

procuration à C. CAPELLE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

<u>DELIBERATION N°44</u>: CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'église ne peut pas recevoir de personnes à mobilité réduite et que dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments et lieux qui reçoivent du public, des travaux sont nécessaires.

Il rappelle également que le Conseil Municipal l'avait autorisé à demander des devis pour la réalisation de travaux pour rendre l'église accessibles aux personnes à mobilité réduite, dans un premier temps, par le cimetière et à établir des dossiers de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DETR et le Conseil Départemental de l'Oise ont accordé une subvention et il propose de choisir l'entreprise pour la réalisation de ces travaux et présente des devis :

- Entreprise COLAS pour un montant de 15 811,50€ HT soit 18 973,80€ TTC
- Entreprise VADEZ pour un montant de 15 225,00€ HT soit 18 270,00€ TTC
- Entreprise PIVETTA pour un montant de 22 392,56€ HT soit 26 871,07€ TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise VADEZ pour un montant de 15 225,00€ HT soit 18 270,00€ TTC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 24 septembre 2018.

Le Maire

Daniel CHARLET